



D3310-Direction de la commande publique-Marchés

DECISION DU MAIRE N° d.2026.091

Aliénation de biens mobiliers de la ville de Versailles, inférieurs à 4 600 €. Vente aux enchères du 20 mai au 3 juin 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-22, 10° ;

Vu le Code de commerce et notamment les articles L.320-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2009.12.217 du Conseil municipal de Versailles du 17 décembre 2009 approuvant le projet de vendre aux enchères en ligne des biens réformés de la ville ;

Vu la délibération n° D.2026.03.4 du Conseil municipal de Versailles du 20 mars 2026 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L.2122-22 précité ;

Vu l'arrêté municipal n° A2026.458 du 20 mars 2020 donnant délégations de fonctions et de signatures aux élus de la ville de Versailles pour la mandature 2020-2026 ;

Vu le budget de l'exercice en cours et le versement des recettes correspondantes sur les imputations suivantes : Chapitre 930 « Services généraux », article fonctionnel 93020 « Administration générale de la collectivité », natures comptables 775 « Produits des cessions d'immobilisations » et 75888 « Autres produits divers de gestion courante – autres » TTC, service D3320 « Service des Achats ».

Par délibération du 17 décembre 2009 susvisée, la ville de Versailles approuvait la possibilité de vendre aux enchères, sur internet, tous les biens qui n'étaient plus utiles à la collectivité en les recyclant, plutôt qu'en les mettant au rebut.

Sur le fondement de l'article L.2122-22, 10° du Code général des collectivités territoriales susmentionné, le Maire peut décider d'aliéner des biens de la Ville par délégation du Conseil municipal si le montant de la valeur nette comptable (VNC) n'excède pas 4 600 €. Ce montant s'entend sur la VNC du bien acquis en investissement, à savoir la valeur du bien après déduction des amortissements et provisions. Elle se calcule en soustrayant à la valeur brute du bien les montants des amortissements et provisions accumulées. La VNC permet de déterminer un prix de revente plus réaliste d'un bien en fonction de son usure et de sa dépréciation au fil du temps.

LE MAIRE DE LA VILLE DE VRSAILLES DECIDE :

- 1) d'aliéner tous les biens mobiliers de la ville de Versailles listés ci-dessous, d'une valeur nette comptable (VNC) inférieure à 4 600 € pour chacun d'entre eux, conformément à l'article L.2122-22 10° du Code général des collectivités territoriales ;
- 2) de signer tous les documents s'y rapportant.

Vente aux enchères du 20 mai au 3 juin 2026		
Libellé	Valeur nette comptable	Prix enchéri TTC
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°9 -	0,00 €	70,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°6 -	0,00 €	70,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°2 -	0,00 €	70,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°10 -	0,00 €	70,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°4 -	0,00 €	75,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°8 -	0,00 €	70,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°7 -	0,00 €	70,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°9 -	0,00 €	50,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°10 -	0,00 €	42,00 €

UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°2 -	0,00 €	60,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°3 -	0,00 €	48,00 €
COMPRESSEUR DE CHANTIER SUR REMORQUE SULLAIR 55 (873-BRN-78)	0,00 €	1 700,00 €
PLANISPHERE SCOLAIRE VINTAGE DE 1977	0,00 €	25,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°5 -	0,00 €	70,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°3 -	0,00 €	70,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3060 N°1 -	0,00 €	70,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°8 -	0,00 €	55,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°7 -	0,00 €	55,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°6 -	0,00 €	55,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°4 -	0,00 €	55,00 €
UNITE CENTRALE HP PRO 3400 processeur Intel i5	0,00 €	32,00 €
LOT DE 4 BACS GASTRONORME GN 2/3 INOX	0,00 €	50,00 €
LOT DE 5 CHAISES EN METAL -	0,00 €	25,00 €
LOT DE 4 CHAISES EN METAL ROUGE	0,00 €	20,00 €
CAMION NACELLE 18 M RENAULT 3T5 (EH-640-JX)	0,00 €	17 600,00 €
ETAU PRESSE A RELIER N°1 de marque Rougier et	0,00 €	50,00 €
ETAU PRESSE A RELIER N°2 de marque Rougier et	0,00 €	50,00 €
PEUGEOT 206 (CN-273-FT)	0,00 €	1 550,00 €
UNITE CENTRALE DELL OPTIPLEX 3050 N°5	0,00 €	55,00 €

Cet acte est affiché le jour du retour du contrôle de légalité et est susceptible d'être déféré devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de cette date.